Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 29 (1891)

Heft: 23

Artikel: Boutades

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-192369

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

veri lè ge. Ne sé pas coumeint y'iro; vegné tot fou. Pas quiestion! lài poivo pliequa teni! Mè su de: « Va t'ein vâi ta gâra, l'est d'ailleu bintout lo momeint dè modâ. » N'avé portant pas bin bu et martsivo prào drâi; mà mè seimbliàvè que lo tsemin l'avâi tsandzi; ne poivo pequa retrovà la plièce dè Tsâodéron et ne vayé pemin dè mâisons. Ye mè su épouâiri. Pè grand bounheu que y'è reincontrà on hommo, mâ on galé hommo, et lâi dio dinsè:

- Dite-voi, mossieu, je suis un peu étourle, où est la gare pou le chemin de Bercher?
- Eh! mon brave ami, se mè repond, vous êtes d'abord à Pully!

Eh! t'einlévâi-te pas se clliào drapeaux et clliào musiquès m'ant pas fé veri la boûla!

— Revenez avec moi, que mè dit, je vous conduirai jusque sur le Grand-Pont.

Lâi a dài galézès dzeins pè Lozena. Ye m'a menâ on bet; mâ quand su arrevâ à la garâ, lo tsemin dè fâi l'irè vïa du grand teimps, et ye su revegnâi tot de 'na terià, que su reindu.

- Ao bin, dit Abran, se t'avà z'u ma tîta, cein tè sarâi pas arrouvâ; Lozena n'est rein découtè Paris, et mè que su z'u à l'Esposechon, que su montâ dein on encensoir tanquiào fin coutset dè la tor Eifesse, n'é pas brontsi.
- Eh bin, t'as dâo bouheu; mâ ne sé pas cein que te sarâi dévegnu se t'îra venu vairè l'Universitéro.

L'art de planter un clou. — Si l'on s'imaginait que planter un clou est la chose la plus simple du monde, on se tromperait fort. Quand le bois est dur et qu'on ne frappe pas bien droit, le clou se tord et n'entre pas; quand la planche est mince, le bois éclate et se fend. Eh bien, voici un procédé très élémentaire pour clouer une planche mince sans la fendre.

On comprend aisément que la pointe du clou en entrant dans le bois peu résistant fait l'office d'un coin et, qu'au lieu de percer simplement un trou pour se loger, il écarte à droite et à gauche les fibres de la planche.

Pour obvier à cet inconvénient, il faut supprimer cette pointe. A cet effet, on place le clou, — qui lui-mème est mince, cela va sans dire, — la pointe en l'air et la tête posée sur une surface dure, pierre ou métal. Puis, avec un marteau, on donne deux ou trois petits coups secs sur la pointe, qui s'émousse.

Le clou, ainsi préparé, n'agit plus comme coin, pénètre aisément et ne fait pas éclater le bois.

Les yeux fatigués. — Il arrive souvent qu'on ait les yeux fatigués et rougis par diverses causes, dont la principale est la veille prolongée. — Voici un remède aussi simple qu'efficace. Il suffit de se laver les yeux avec du thé tiède et non sucré. Ce collyre élémentaire dissipe la douleur, dégonfle les paupières et redonne à l'œil sa fraîcheur et son éclat ordinaires. — Essayez et vous verrez.

Souscription DAVEL

Liste précédente Fr. 82 — M. Schumperli, à Lausanne » 2 —

Total. . Fr. 84 —

La Vie Populaire publie: Histoire de la semaine, par A. Theuriet. — Portraits contemporains. — L'Argent, par E. Zola. — Pasquala Jvanovitch, par P. Loti. — Le canard sauvage, par H. Ibsen. — Hallali, par H. Rabusson. — Notes et souvenirs, etc.

Le mot du dernier logogriphe est

Ane — Aisne. Aucun abonné ne nous a donné ce mot, mais nous avons reçu les réponses suivantes que nous considérons comme justes: Madame Louise Orange, Genève: Pie, Pluie; — M. Amiguet, à Gryon: Ane, Glane; — M. F. Dunoyer, à Cressier: Glane et Broie. — Enfin, un devin broyard s'acquitte comme suit:

A Moudon, s'abreuvait une oie. Qui l'abreuvait, sinon la Broie?

La prime est échue à M. Amiguet, à Gryon.

Boutades.

Le président du tribunal avisant le prévenu:

- Avez-vous déjà été condamné?
- Non, mon magistrat.
- C'est bien, asseyez-vous: vous allez l'ètre.

Chez un marchand de volailles:

 A la rigueur, dit le marchand à un monsieur, je vous laisserai ce poulet pour neuf francs.

Le monsieur saluant très poliment:

- Moi aussi.

Un enragé duelliste voit arriver chez lui un de ses amis qui lui dit précipitamment:

- Mon cher, j'ai besoin de deux témoins.
 - Tu te bats ? s'écrie l'autre.
 - Non, je me marie.
 - Ah!... c'est beaucoup plus grave!

A l'école :

- Quel est le pluriel du mot enfant?..
- Jumeaux! s'écrie une des fortes têtes de la classe.

Un bambin vient de voir défiler un bataillon d'infanterie, musique en tête.

— Oh! comme c'est beau!... s'écriet-il en battant des mains; mais dis-moi, maman, à quoi qu'ils servent ceux qui ne jouent pas de la musique?...

Nous nous trouvions l'autre jour dans une de nos pharmacies lorsqu'un brave homme y entra d'un air quelque peu intimidé. Il s'approcha du patron et lui dit à demi-voix: « Ayez la bonté de me donner quelque chose pour me faire diminuer. Je crois que je deviens un peu hypocrite. » Le pharmacien resta un moment rêveur... Le client avait voulu dire hydropique!

Chez l'épicier du coin :

- Voulez-vous me donner un demikilo de sucre, s'il vous plaît?

Le garçon sert le sucre demandé et, avec son plus gracieux sourire:

Et avec cela, monsieur?

 Avec cela... eh bien! je sucrerai mon café.

La scène se passe en wagon. Le train vient de partir.

Première dame à son voisin:

— Monsieur, seriez-vous assez bon pour fermer la fenètre : on gèle!

Deuxième dame:

— Par exemple! on étouffe!

Les deux voyageuses insistent.

Elles finissent par se dire des choses un peu vives.

Un monsieur, dans son coin:

— Bah! fermez toujours.... Quand celle-ci sera étouffée, vous ouvrirez pour faire geler l'autre.

Au théâtre:

Un monsieur s'installe aux fauteuils d'orchestre et place son chapeau sur le fauteuil voisin.

Un nouveau spectateur survient et demande:

- Cette place est-elle occupée?
- Oui, monsieur; je la garde pour un monsieur qui ne peut pas venir.
- Eh bien, et ton nouveau fiancé, Sophie?
 - Jusqu'à présent, il est assez doux.
- Il faut prendre garde. Les hommes d'aujourd'hui, c'est comme les champignons: rien ne ressemble aux bons comme les mauvais.

I. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes. Encaissement de coupons. Recouvrements.

Encaissement de coupons. Recouvrements. Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Pribourg à fr. 13,--. — Canton de Pribourg à fr. 27,-. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,-. — Canton de Genève 3 % à fr. 100,50. De Serbie 3 % à fr. 87,-. — Bari, à fr. 67,-. — Barletta, à fr. 44,50. — Milan 1861, à fr. 43,-. — Milan 1866, à fr. 12,75. — Venise, à fr. 26,-. — Ville de Bruxelles 1856, à fr. 100,50. Port à la charge de l'acheteur. — Nous payons dès ce jour sans frais, les coupons d'obligations Nicolas 4 % au 1° mai procham. La liste officielle du tirage de la loterie de Berne, 2° série, sera mise prochainement en vente à 20 cent. Ajouler 10 cent. en timbre poste pour le port.

J. DIND & Co, Successeurs de Ch. Bornand. (ancienne maison J. Guilloud)

4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.